

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Règlement d'examen

Certificat d'Aptitude Professionnelle « Arts de la Dentelle, options : fuseaux et aiguille »			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (C.F.A et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (Établissements publics et privés hors contrat) Apprentis (C.F.A et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Modes	Durée
Unités professionnelles					
EP 1 Analyse d'une situation professionnelle	UP 1	4	C.C.F *	Ponctuelle écrite	De 4h 30 à 6h30
E.P 2 Réalisation d'une dentelle	UP 2	9 (1)	C.C.F	Ponctuelle écrite	35 h (2)
Unités d'enseignement général					
E.G 1 Français et Histoire géographique	UG 1	3	C.C.F	Ponctuelle écrite et orale	2h 15
E. G 2 Mathématiques Sciences	UG 2	2	C.C.F	Ponctuelle écrite	2h
E.G 3 (3) Langue vivante	UG 3	1	C.C.F	Ponctuelle orale	20 mn
E.G 4 Éducation physique et sportive	UG 4	1	C.C.F	Ponctuelle	
Épreuve facultative Arts Appliqués et Cultures Artistiques	UF (4)		C.C.F	Ponctuelle écrite et pratique	1h 30

(1) dont coefficient 1 pour la Vie sociale et Professionnelle

(2) dont 1 heure pour la Vie Sociale et Professionnelle

(3) ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'Académie sauf dérogation accordée par le recteur

(4) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

*contrôle en cours de formation